



## DIVISION DES DROITS DES PALESTINIENS

### **Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

#### **Note d'information**

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est célébrée tous les ans par l'Organisation des Nations Unies le 29 novembre, comme le prévoient, entre autres, les résolutions 32/40 B du 2 décembre 1977, 34/65 D du 12 décembre 1971 et 59/29 du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

La date du 29 novembre a été retenue en raison de sa signification particulière pour le peuple palestinien. C'est en effet à cette date que l'Assemblée générale a adopté, en 1947, la résolution 181(II), connue par la suite sous le nom de plan de partition : elle prévoyait la création en Palestine d'un « État juif » et d'un « État arabe », avec Jérusalem placée sous un régime international spécial comme *corpus separatum*. Jusqu'à présent, des deux États qui devaient être créés en application de la résolution, un seul, Israël, a vu le jour.

Le peuple palestinien, qui compte plus de 8 millions de personnes, vit dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967 – y compris Jérusalem-Est – et aujourd'hui partiellement administré par l'Autorité palestinienne, en Israël, dans les États arabes voisins et dans les camps de réfugiés de la région.

La Journée internationale de solidarité offre traditionnellement l'occasion d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la question de Palestine, qui demeure en souffrance, et sur le peuple palestinien, qui est toujours privé des droits inaliénables que lui a reconnus l'Assemblée générale, à savoir le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et le droit de retourner dans ses foyers et de récupérer ses biens.

À la demande de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, les établissements universitaires, entre autres partenaires, mènent chaque année diverses activités pour célébrer cette journée. Parmi ces activités, on retiendra la publication de messages spéciaux de solidarité avec le peuple palestinien, l'organisation de réunions, la diffusion de publications et autres documents d'information, et la projection de films.

Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunit le 29 novembre de

chaque année en séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité. Y prennent la parole le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et les représentants des organes des Nations Unies compétents et des organisations intergouvernementales, ainsi que des représentants de la Palestine. Il est donné lecture d'un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne. Les organisations non gouvernementales sont invitées, et le porte-parole du groupe international de celles qui sont accréditées auprès du Comité prend aussi la parole.

Un bulletin spécial contenant les textes des déclarations et messages reçus à l'occasion de la Journée est publié chaque année par la Division des droits des Palestiniens.

Plusieurs autres activités sont organisées à New York, notamment des projections de films et une exposition palestinienne parrainée par le Comité et présentée par la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Des réunions ont également lieu à cette occasion à l'Office des Nations Unies à Genève et à celui de Vienne.

Les centres et services d'information des Nations Unies du monde entier fournissent sur demande des renseignements et de la documentation aux gouvernements, organisations non gouvernementales et autres parties intéressées qui souhaitent organiser des manifestations spéciales dans le cadre de la Journée de solidarité.

Octobre 2005